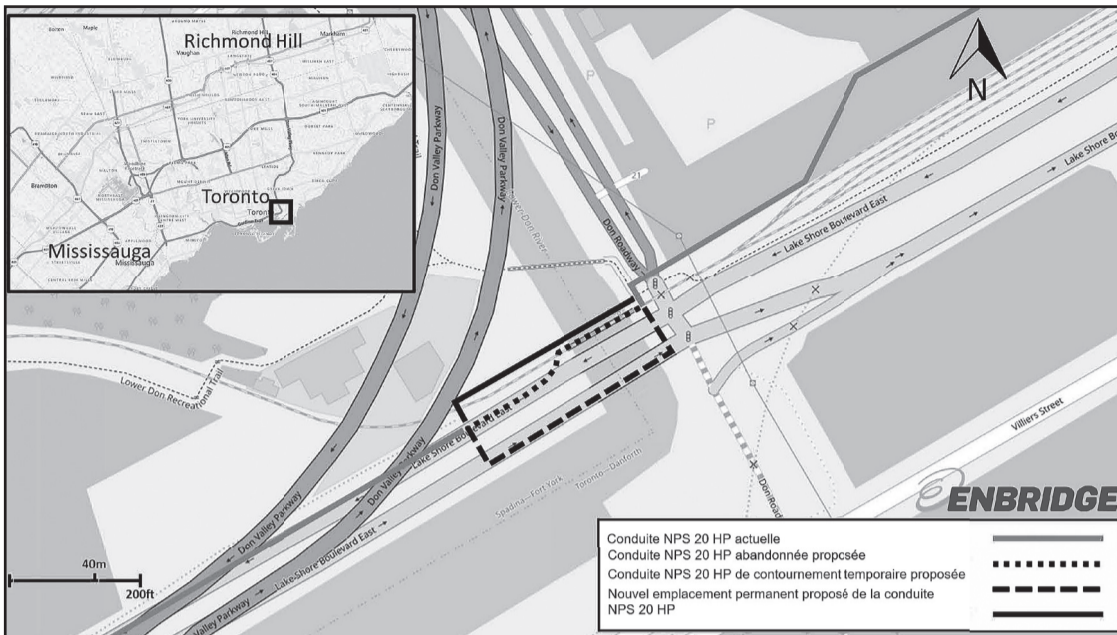


**Enbridge Gas Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'autorisation de construire deux gazoducs dans la ville de Toronto.**

**Renseignez-vous. Donnez votre avis.**



Si la demande est approuvée telle quelle, Enbridge Gas Inc. propose de construire les nouveaux gazoducs pour remplacer le gazoduc existant sur le pont ferroviaire de Keating, dans la ville de Toronto. Dans le cadre de la première étape du projet, Enbridge Gas Inc. construira une nouvelle conduite de contournement temporaire à haute pression de 20 pouces de diamètre sur 190 mètres qui remplacera le gazoduc existant situé sur le pont ferroviaire de Keating. Lors de la deuxième étape, Enbridge Gas Inc. construira une nouvelle conduite à haute pression de 20 pouces de diamètre sur 160 mètres qui remplacera de façon permanente la conduite de contournement temporaire. Le gazoduc existant sur le pont ferroviaire de Keating et la conduite temporaire seront alors mis hors service. L'emplacement des conduites proposées est présenté sur la carte.

Enbridge Gas Inc. a également déposé une demande d'approbation relative à la forme de l'entente qu'elle propose aux propriétaires fonciers afin d'utiliser leurs terres pour la construction du gazoduc proposé.

Enbridge Gas Inc. affirme qu'il est nécessaire de déplacer le gazoduc existant sur le pont ferroviaire de Keating en raison des améliorations prévues au pont dans le cadre du projet de protection contre les inondations et d'infrastructure habilitante des terrains portuaires du secteur riverain de Toronto.

#### LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la requête de Enbridge Gas. Durant l'audience, qui peut être une audience orale ou écrite, nous demanderons à Enbridge Gas de justifier la nécessité de ce changement. Nous écouterons également les questions et les arguments des consommateurs, des municipalités et de toute autre entité dont les intérêts sont en jeu. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

Dans le cadre de cette demande, la CEO évaluera le respect de ses directives en matière d'environnement par Enbridge Gas en ce qui concerne l'emplacement, la construction et l'exploitation des gazoducs et des installations d'hydrocarbures en Ontario.

La CEO s'assurera également que l'obligation de tenir des consultations auprès des communautés autochtones potentiellement concernées par le projet de gazoduc a bien été respectée.

De plus amples renseignements sur les types de questions que la CEO pourrait examiner au cours de cette audience sont disponibles sur le site Web de la CEO sous la forme d'une liste de questions standard : <https://www.oeb.ca/sites/default/files/issues-list-LTC-natural-gas.pdf>

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

#### RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête déposée par Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous trouverez des renseignements sur la manière de participer au processus sur le site Web de la CEO à l'adresse suivante : [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez)
- Vous pouvez en apprendre davantage sur l'obligation de consulter les peuples autochtones sur le site Web de la CEO à l'adresse suivante : <https://www.oeb.ca/fr/industrie/demandes-en-cours/consultation-des-peuples-autochtones>
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la requête d'Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la requête d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous avant le **5 avril 2022**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

#### EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2022-0003**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre de commentaires ou participer en tant qu'intervenant ou encore pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2022-0003** à partir du lien <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours> sur le site Web de la CEO. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

#### AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La Commission envisage de favoriser l'audience écrite dans cette affaire. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait nécessaire, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d'ici le **5 avril 2022**.

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu des articles 90(1) et 97 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319, 27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de : Registraire  
Dépôts : <https://p-pes.ontarioenergyboard.ca/PivotalUX/>.  
Courriel : [registrar@oeb.ca](mailto:registrar@oeb.ca)



Ontario Energy Board | Commission de l'énergie de l'Ontario